



Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble **pour votre territoire***

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DU PROGRAMME FEDER – FSE+ 2021 – 2027 DE NOUVELLE-AQUITAINE

Résumé non-technique, décembre 2021

“Teritéo
TERRITOIRES EN MOUVEMENT

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION GENERALE DE LA DEMARCHE D’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	3
2.	SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET JUSTIFICATION DES CHOIX	5
3.	ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT	8
4.	COHERENCE ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION	11
5.	ANALYSE DES INCIDENCES RESIDUELLES	12
6.	PRESENTATION DES MESURES D’EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION.....	16
7.	DISPOSITIF DE SUIVI DES EFFETS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	16
8.	METHODOLOGIE D’EVALUATION	17

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DEMARCHE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

LE CADRAGE REGLEMENTAIRE ET OBJECTIFS DE L'EES

L'évaluation environnementale stratégique (EES) est rendue obligatoire par la Directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du Parlement européen et du Conseil. Elle assure que les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre des programmes sont prises en compte durant l'élaboration et avant l'adoption de ces derniers.

LE ROLE DE LA REGION DANS LA CONDUITE DE L'EES

L'ordonnance du 3 Août 2016 et le décret d'application du 11 Août 2016, transposant la directive 2014/52/UE du 16 Avril 2014, indiquent que les Régions sont concernées par l'évaluation environnementale de chacun des programmes européens dont elles bénéficient. Celles-ci doivent être menées en parallèle de la rédaction des programmes de la période suivante, soit 2021 – 2027 et doivent être réalisées avant l'adoption des nouvelles programmations par la Commission Européenne.

PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE ET DU PROGRAMME ACLOTRA

Le périmètre du Programme FEDER-FSE+ couvre les 12 départements de la Région Nouvelle-Aquitaine qui s'étend sur 4 314 communes, réparties sur une surface de près 84 100 km². La région est en première position des régions françaises en termes de superficie et en quatrième position des régions les plus peuplées, avec près de 6 millions d'habitants.

Les caractéristiques climatiques et géographiques confèrent au territoire néo-aquitain une grande variété de milieux naturels et d'écosystèmes habités par de nombreuses espèces à fort intérêt patrimonial. Les pressions anthropiques affectant cependant ces milieux, notamment l'artificialisation des sols et l'étalement urbain qui exposent des espèces emblématiques, notamment le Vison d'Europe, l'Ours brun et le Vautour percnoptère, à un risque de disparition.

Un enjeu majeur se pose également en matière de préservation des continuités écologiques, notamment de la Trame Bleue (trame des milieux humides et aquatiques). Avec plusieurs espèces de poissons migrateurs amphibiens qui évoluent dans les cours d'eau de la région, l'effacement des ruptures de corridors aquatiques est un enjeu majeur. La survie de la biodiversité aquatique est toutefois également fonction de l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau, au cœur de nombreux enjeux notamment liées à des prélèvements excessifs et au rejet de pollutions diffuses (nitrates et pesticides). La ressource en eau fait effectivement l'objet de nombreuses pressions d'origine anthropique, induites par multiples activités économiques qui consomment cette ressources (tourisme, agriculture, aquaculture, industrie). Si ces activités sont sources de pressions sur la ressource en eau, elles se trouveront également fortement impactées en cas de pénuries, scénario qui tend à se confirmer dans le contexte actuel de changement climatique.

La Nouvelle-Aquitaine apparaît également fortement exposée à une pluralité de risques naturels : toutes les communes du territoire sont concernées par un risque dit « majeur », et 67 % des communes sont concernées par plus de 5 types d'aléas. Cette problématique est d'autant plus forte, que la fréquence et l'intensité de ces événements pourraient être aggravées par le changement climatique.



Par ailleurs, face à la croissance démographique et l'attractivité économique régionale, la Nouvelle-Aquitaine fait face à des enjeux importants en matière de gestion et de valorisation des déchets, dont l'augmentation apparait continue.

Enfin, la région affiche une forte dépendance aux importations d'énergies fossiles, 90 % de l'énergie primaire consommée étant importée. De plus, malgré des efforts accomplis, les réalisations en matière de réduction de la consommation d'énergie finale et des émissions de gaz à effet de serre (GES) ne sont pas encore à la hauteur des engagements pris dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

UNE NOUVELLE PROGRAMMATION AU SERVICE DE 5 OBJECTIFS STRATEGIQUES

Le **Fonds Européen de Développement Économique et Régional (FEDER)** intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Adossé au FEDER, le **Fonds Social Européen (FSE+)**, a vocation à soutenir la création et la pérennisation d'emplois, ainsi que l'amélioration des perspectives professionnelles (formation, jeunes travailleurs, inactifs...).

Arborescence du programme FEDER-FSE+ 2021 – 2027

Axe stratégique	Objectif spécifique
Axe 1 : Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré (FEDER)	1.1 Développer et Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
	1.2 Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics
	1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs
	1.4 Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise
Axe 2 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique (FEDER)	2.1. Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre
	2.2. Promouvoir les énergies conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés
	2.4. Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes
	2.5. Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau
	2.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources
Axe 3 : Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable pour les territoires urbains (FEDER)	2.7. Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution
	2.8. Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone

Axe 4 : Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires (FSE+)	4.1 FSE+- Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des 29 chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale
	4.5. FSE+ Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages
	4.7. FSE+ Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle
Axe 5 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux (FEDER)	5.1. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines
	5.2. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines
Axe 6 : Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement des infrastructures numériques (FEDER)	1.5. Renforcer la connectivité numérique

2. SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET JUSTIFICATION DES CHOIX

6 GRANDES PRIORITES RETENUES DANS LA STRATEGIE DU PROGRAMME 2021-2027¹

¹ Le programme FEDER-FSE+ 2021 – 2027 de Nouvelle-Aquitaine est un document à la fois stratégique et opérationnel ayant vocation à définir le cadre de mise en œuvre des fonds européens FEDER et FSE+. A cette fin, à l'échelle de chaque objectif spécifique, le programme précise les

Cette version du programme répond aux priorités fixées par l'exécutif régional avec pour fil directeur une **transition numérique, écologique et environnementale**.

Plus vaste région française de près de 84 000km², la Nouvelle-Aquitaine compte près de 6 millions d'habitants soit 9% de la population nationale. Région aux territoires variés, elle fait face à de grands défis socio-économiques, environnementaux et climatiques d'ici le milieu du siècle à venir. Ces défis ont été bouleversés par l'impact de la COVID-19 dont les conséquences économiques, sociales et territoriales ne sont pas totalement mesurées.

Avec un PIB de plus de 177 Mds € en 2018, son économie se situe au 3^{ème} rang national et 14^{ème} au niveau européen ; mais, avec un PIB moyen par habitant égal à 89% de la moyenne européenne, et un taux de chômage de 7,9% en mars 2021 supérieur à la moyenne européenne (7,3 %).

Particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique et à l'économie dépendante de la biodiversité comme l'illustrent les rapports de collectifs de chercheurs « Acclimaterra » en 2018 et « Ecobiose », en 2020, la région Nouvelle-Aquitaine fait face à des mutations socioéconomiques et environnementales nécessitant d'être accompagnées.

Ces transitions sont au cœur des 6 priorités suivantes en lien avec les orientations stratégiques européennes pour la période 2021-2027 :

- ✓ 1 Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré. Cette priorité mobilise 287 M€ de FEDER ;
- ✓ 2 Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique. Cette priorité mobilise 250 M€ de FEDER ;
- ✓ 3 Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable pour les territoires urbains. Cette priorité mobilise 34,2 M€ de FEDER ;
- ✓ 4 Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires. Cette priorité mobilise 134,7 M€ de FSE ;
- ✓ 5 Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux. Cet axe mobilise 124,4 M€ de FEDER ;
- ✓ 6 Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement des infrastructures numériques. Cet axe mobilise 15 M€ de FEDER.

DES PRIORITES EN ADEQUATION AVEC LE DIAGNOSTIC REALISE PAR LA REGION ET LES STRATEGIES REGIONALES

Ces travaux d'élaboration s'inscrivent en cohérence avec le diagnostic territorial réalisé en 2019 et ayant permis de construire des priorités et définir des objectifs spécifiques correspondant en adéquation avec les besoins du territoire néo-aquitain à savoir la nécessité de

- **Dans le cadre de la priorité 1 :**
 - 1.1 Développer et Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.
 - 1.2 Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics.
 - 1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs.
 - 1.4 Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise.
- **Dans le cadre de la priorité 2**

types d'actions soutenues, les lignes de partage avec les autres fonds européens, les principaux groupes cibles/bénéficiaires, les indicateurs de suivi, la ventilation des maquettes.

- 2.1. Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- 2.2. Promouvoir les énergies conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés.
- 2.4. Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.
- 2.5. Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau.
- 2.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources.
- 2.7. Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution.
- **Dans le cadre de la priorité 3**
 - 2.8 Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone.
- **Dans le cadre de la priorité 4**
 - 4.1 FSE+ Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi...
 - 4.5 FSE+ Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, ... ;
 - 4.7 FSE+ Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie...
- **Dans le cadre de la priorité 5**
 - 5.1. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines
 - 5.2. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines
- **Dans le cadre de la priorité 6**
 - 1.5 Renforcer la connectivité numérique.

Par ailleurs ce programme, se construit à une échelle régionale nouvelle, en synergie avec les territoires, s'appuie sur des stratégies régionales déjà déployées pour le développement économique et l'innovation (SRDEI2, SRESRI), pour un aménagement durable et équilibré du territoire (SRADDET), et, pour l'accompagnement de la transition globale face au changement climatique (NEOTERRA). Sa construction partenariale contribue à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'Union européenne pour la période 2021-2027 et à ceux des objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

Il est également en cohérence avec d'autres stratégies nationales ou régionales d'intérêt environnemental :

- ✓ Stratégie Nationale Bas Carbone ;
- ✓ Programmation Pluriannuelle de l'Energie ;
- ✓ Plan régional de prévention des déchets ;
- ✓ Stratégie régionale d'économie circulaire ;
- ✓ Pacte régional d'investissement dans les compétences.

LE PROCESSUS D'ELABORATION DU PROGRAMME

A noter que durant le processus d'analyse et de choix stratégiques, différents arbitrages ont été réalisés :

-lors de la V0 :

La V0 expose les priorités stratégiques du PO FEDER-FSE + 2021-2027 Nouvelle-Aquitaine ainsi que la première architecture du programme, notamment la sélection des objectifs stratégiques et spécifiques

A noter que cette version a été très largement élaborée avant la crise sanitaire. Afin de pas retarder le processus de négociation des programmes, il a été proposé d'en tenir compte dans la version suivante (v1). C'est un « premier » document qui s'appuie sur le « template » de la Commission. Elle intègre des remarques des partenaires avant transmission à la CE

-lors de la V1 ; cette version :

- tient compte des impacts de la crise sanitaire COVID-19 dont le bouleversement des défis socio-économiques et environnementaux identifiés n'avait pu être abordés dans la VO.
- présente notamment les typologies d'interventions et de bénéficiaires pour chaque axe/enjeux.
- propose une répartition par objectif stratégique des crédits estimés pour la Nouvelle-Aquitaine
- est soumise à consultation et intégration des remarques des partenaires avant transmission à la CE

-lors de la V2 ; parmi les principaux apports cette version :

- tient compte des impacts des négociations relatives à l'accord de partenariat France,
- s'appuyant sur le « template » réglementaire présente pour chaque axe et typologies d'opérations, les indicateurs correspondants et leurs cibles,
- présente l'ensemble des tableaux financiers, et un détail par objectifs spécifiques,
- est soumise à consultation des partenaires avec un temps de retour pour des observations et remarques avant transmission à la CE.
- Plus spécifiquement sur les OS concernant la transition énergétique et écologique et prenant en compte ces différents retours, cette version a abouti à réécriture de typologies d'action de manière plus synthétique dans certains OS, a apporté des précisions sur les niveaux de performance énergétique attendus, sur la lutte contre l'érosion et lutte contre les pollutions, a ajouté de nouvelles actions et supprimer certaines au regard de l'avancée des échanges avec la Commission.
- L'axe 3 a été supprimé et la mobilité urbaine intégrée pour partie dans l'axe Transition énergétique et écologique et l'axe 5 Territorial en conformité avec le règlement.
- Enfin un volet spécifique Pyrénées a été intégré dans l'axe 5

Cette dernière version intègre également le partie 4 concernant les conditions favorisantes précisant les engagements nationaux et de l'AG notamment en liens avec les thèmes environnementaux.

L'ensemble du processus ayant abouti à la formalisation de la présente stratégie et croisant des approches techniques, partenariales et stratégiques permet de garantir que les choix opérés constituent les options mieux distantes au regard des enjeux économiques, environnementaux et sociaux à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine.

3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

Caractérisée par une diversité notable de milieux et écosystèmes, le territoire de Nouvelle-Aquitaine se compose de forêts, bocages, pelouses sèches, plaines agricoles ouvertes, massifs montagneux, bassins, estuaires, dunes, marais littoraux, mares, étangs, roselières, forêts alluviales, prairies humides, mégaphorbiaies et encore tourbières. Ces milieux naturels sont exposés à plusieurs pressions liées principalement à la dynamique d'étalement urbain, l'artificialisation des sols et les pratiques agricoles et sylvicoles non-durables.



Enjeu n°1 : Amélioration des connaissances du fonctionnement des écosystèmes marins et préservation de ces milieux

Enjeu n°2 : Préservation et protection de la diversité des écosystèmes régionaux (montagne, littoral, milieux humides)

Enjeu n°3 : Préservation et restauration des espèces emblématiques et endémiques du territoire

CONTINUITES ECOLOGIQUES

La région Nouvelle-Aquitaine est caractérisée par une richesse remarquable de ses milieux et de leurs interactions. En effet, la Trame Verte et Bleue (TVB) régionale compte de nombreux réservoirs de biodiversité connectés par des corridors écologiques

essentiels au déplacement et à l'accomplissement des différentes étapes du cycle de vie des espèces régionales. Néanmoins, plusieurs menaces pèsent sur les continuités écologiques de la TVB de Nouvelle-Aquitaine.

Enjeu n°1 : Maintien et restauration des continuités écologiques terrestres régionales

Enjeu n°2 : Suppression des discontinuités latérales et longitudinales des cours d'eau régionaux

Enjeu n°3 : Enrayement de la fragmentation des espaces et des milieux régionaux par des politiques d'urbanisme appropriées



EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Le territoire de Nouvelle-Aquitaine est caractérisé par une diversité notable de ses milieux aquatiques répartis entre les bassins versants Adour-Garonne et Loire-Bretagne, couvrant respectivement 71 % et 29 % du territoire régional. Le réseau hydrographique régional se compose de 74 000 km de cours d'eau, plus de 16 000 plans d'eau, près de 26 000 étangs et 116 masses d'eau souterraines. Cependant, 54 % des masses d'eau de surface sont estimées étant en état moyen ou critique. Un tiers des eaux souterraines affichent un mauvais état chimique et 15 % souffrent d'un déséquilibre quantitatif. La ressource en eau de Nouvelle-Aquitaine fait l'objet de plusieurs menaces liées notamment à des prélèvements trop importants, une utilisation conséquente de produits phytosanitaires et aux changements climatiques émergeant.

Enjeu n°1 : Maintien et restauration des continuités écologiques terrestres régionales

Enjeu n°2 : Adaptation des pratiques agricoles aux enjeux de préservation quantitative et qualitative de l'eau dans un contexte de changement climatique

Enjeu n°3 : Evolution globale des comportements permettant une adaptation progressive des consommations à la ressource



SOLS, SOUS-SOLS ET ESPACES

En Nouvelle Aquitaine, les espaces agricoles occupent 52 % de la superficie régionale, les forêts couvrent 36 % du territoire, alors que 8 % du territoire est artificialisé et les espaces naturels ne représentent que 4 %. Bien qu'un ralentissement du taux d'artificialisation soit observé entre 2006 et 2016, celui-ci demeure le plus fort en France depuis 2006. Ainsi, la région se trouve confrontée à un enjeu de réduction de la

consommation foncière régionale, mais aussi d'adaptation du littoral aux effets des changements climatiques susceptibles de favoriser le phénomène de recul du trait de côte, véritable menace pour le littoral régional.

Enjeu n°1 : Maîtrise de l'artificialisation des sols face à l'étalement urbain par la concentration de l'urbanisme (réhabilitation de friches, lutte contre le mitage des espaces et les ruptures de continuités écologiques)

Enjeu n°2 : Anticipation des conséquences du phénomène de recul du trait de côte sur les activités humaines et les milieux naturels



DECHETS

En 2018, entre 21 et 22 millions de tonnes de déchets ont été produites en Nouvelle-Aquitaine. La production de déchets non inertes, non dangereux des activités économiques n'a pas connu de variations considérables sur la période 2016 – 2018, contrairement à la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) dont l'évolution annuelle par habitant a augmenté de 5,7 % entre 2010 et 2018 et de 2,5 % entre 2017 et 2018. Au premier janvier 2020, la région accueille 65 installations de traitement des déchets non dangereux. Bien que la région soit sur la bonne route pour atteindre certains objectifs en matière de valorisation des déchets, la prévention reste un enjeu majeur et les perspectives de production des déchets laissent présager la non-atteinte des objectifs en la matière.

Enjeu n°1 : Réduction des quantités de déchets produites et amélioration de leur suivi opérationnel

Enjeu n°2 : Renforcement de la circularité du cycle de gestion (collecte, traitement, valorisation) des déchets (végétaux, plastiques, BTP, ...)



QUALITE DE L'AIR

En Nouvelle Aquitaine, la qualité de l'air s'avère globalement bonne, l'indice ATMO étant « bon » à « très bon » de 267 à 307 jours sur l'année 2019. Des dépassements des valeurs limites et des recommandations de l'OMS sont encore observables pour les particules en suspension (PM10) et l'ozone (O₃). De plus, il a été relevé la présence de 54 molécules dans l'air de la Nouvelle-Aquitaine. Menace pour la santé publique, la pollution atmosphérique fait l'objet de plusieurs dispositifs visant à la réduire.

Enjeu n°1 : Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de GES liées au trafic routier

Enjeu n°2 : Réduction des pollutions d'origine agricole dans l'air (pesticides, fongicides, insecticides)



NUISANCES

La région Nouvelle-Aquitaine n'est pas aujourd'hui la plus exposée aux phénomènes de nuisances sonores. Cependant la croissance démographique, l'augmentation de la part de population en milieu urbain et péri-urbain et l'accroissement du trafic ferroviaire et aérien exposent la population à des sources de nuisances de plus en plus nombreuses et fréquentes. Celles-ci ont des conséquences concrètes sur la qualité de vie et la santé de la population et induisent des coûts économiques majeurs à long terme.

Enjeu n°1 : Réduction des nuisances liées au transport routier et aérien

Enjeu n°2 : Réduction des nuisances sonores liés aux activités économiques



RISQUES NATURELS

Les tempêtes et phénomènes météorologiques violents, ainsi que les risques d'inondations caractérisent les risques naturels auxquels sont exposés les territoires de Nouvelle-Aquitaine, notamment la façade atlantique. Le recul du trait de côte et les risques de submersion se font de plus en plus sentir et les conséquences humaines et matérielles des tempêtes des deux dernières décennies (1999, 2010, 2013-2014, 2019 ...) ont mis en avant les conséquences de ces phénomènes climatiques. La Nouvelle-Aquitaine est également sensible à des risques sismiques, aux mouvements de terrain et aux retraits et gonflements des argiles qui fragilisent les bâtiments et ouvrages régionaux.

Enjeu n°1 : Réduction de l'exposition des personnes et des activités aux risques naturels notamment de submersion marine, dans un contexte de montée des eaux et des épisodes extrêmes

Enjeu n°2 : Renforcement de la résilience des entreprises et des personnes face aux aléas naturels, notamment de submersion marine (culture du risque, sensibilisation)



RISQUES TECHNOLOGIQUES

En Nouvelle-Aquitaine, 6 % des communes sont concernées par au moins un type de risque industriel. Ceux-ci comprennent des risques liés aux silos de stockage,

à des installations nucléaires, à des barrages ou digues ou au transport de matières dangereuses.

Enjeu n°1 : Maîtrise de l'urbanisation à proximité des sites de risque technologique

Enjeu n°2 : Optimisation du stockage et traitement des déchets dangereux, notamment nucléaires

Enjeu n°3 : Veille renforcée sur l'évolution de l'état de certains barrages



RISQUES INFECTIEUX

Au cours des dernières décennies, la France a été confrontée à plusieurs défis de limitation de la diffusion de maladies infectieuses animales ou humaines dont les conséquences ont touché certains secteurs économiques mais aussi le cadre de vie des Français. Aujourd'hui, elle se trouve notamment à faire face à une maladie, la Covid-19, dont la rapidité de propagation et les symptômes qu'elle est susceptible d'entraîner chez les êtres humains ont déjà fortement fragilisé le système économique, social et sanitaire français

Enjeu n°1 : Promotion des approches pluridisciplinaires visant la lutte contre l'émergence de maladies infectieuses et prenant en compte les différentes pressions sur l'environnement (pollution, biodiversité, ressources...)

Enjeu n°2 : Renforcement des mesures de sensibilisation et de prévention aux risques (culture du risque sanitaire)

Enjeu n°3 : Sécurisation des capacités de fourniture des matériels « barrière » et sanitaires nécessaires en cas de pandémie

Enjeu n°4 : Renforcement des capacités de prise en charge hospitalières

Enjeu n°5 : Augmentation de la résilience des populations, des acteurs publics privés, face aux risques sanitaires



PATRIMOINES PAYSAGERS

Composé de 34 ensembles paysagers, le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine est caractérisée par une richesse et une diversité paysagères notables. De nombreuses menaces affectent la qualité paysagère de la région. La première d'entre elles étant l'urbanisation, il convient d'en renforcer la maîtrise.

Enjeu n°1 : Préservation de qualité et de la diversité des paysages régionaux dans un contexte de déprise agricole

Enjeu n°2 : Renforcement de la prise en compte de la qualité paysagère dans les documents d'urbanisme dans un contexte de démultiplication des nouvelles constructions



PATRIMOINES BATIS ET ARCHITECTURAUX

La région Nouvelle-Aquitaine affiche une richesse importante en patrimoines bâtis et architecturaux. Elle dénombre en effet 788 sites inscrits et 295 sites classés, représentant 145 700 ha, 6 057 monuments historiques et 7 sites classés Patrimoine mondial de l'UNESCO. Des menaces, telles que l'artificialisation aux abords des sites patrimoniaux et la banalisation de l'identité architecturale, affectent la valeur patrimoniale de ces sites qu'il convient donc de préserver par la mise en œuvre de dispositifs adaptés.

Enjeu n°1 : Préservation de la qualité du patrimoine architectural, culturel et historique de la région

Enjeu n°2 : Lutte contre la banalisation et la standardisation du patrimoine bâti (hébergements touristiques notamment)



ENERGIE

En 2018, la Nouvelle-Aquitaine a produit 168 840 GWh (estimés), soit 9,7 % de la consommation d'énergie finale de France métropolitaine. Secteur le plus consommateur, le bâtiment est responsable de 40 % de la consommation d'énergie finale en 2018 ; suivent le transport (37 %), l'industrie (19 %) et le secteur de l'agriculture (4 %). L'évolution de la consommation d'énergie finale montre une baisse de 6,3 % (à climat réel et 1,1 % à

climat de référence) sur la période 2010 – 2018, en passant de 174 319 à 172 430 GWh. Malgré cela, les objectifs régionaux de réduction apparaissent difficilement atteignables.

Enjeu n°1 : Diminution de la dépendance régionale aux sources d'énergies fossiles importées

Enjeu n°2 : Réduction de la consommation d'énergie finale régionale (cf. objectifs du SRADDET)

Enjeu n°3 : Maintien et renforcement de la dynamique de développement des capacités régionales de production d'énergies renouvelables



ATTENUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2018, les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la région Nouvelle-Aquitaine ont atteint 48,9 millions de tonnes équivalent CO₂ (MtCO₂e), soit 8,2 tCO₂e/hab. Bien que la région ait connu une baisse de 9,2 points de ses émissions sur la période 2010-2018, les efforts de réduction apparaissent insuffisants pour atteindre les objectifs régionaux. La Nouvelle-Aquitaine va en outre être exposée à de nombreux risques climatiques induits par la variation prévue des températures moyennes régionales.

Enjeu n°1 : Sensibilisation des citoyens aux effets des changements climatiques (météo, ressources en eaux, risques naturels, ...)

Enjeu n°2 : Renforcement des capacités d'adaptation des activités économiques aux conséquences du dérèglement climatique (relocalisations, pratiques agricoles, ...)

Enjeu n°3 : Renforcement des capacités de résilience des écosystèmes naturels face aux impacts du changement climatique

4. COHERENCE ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

La sélection des documents sélectionnés dans le cadre de l'analyse de cohérence du programme a reposé sur 2 critères :

- ✓ Ont été retenus des documents présentant une thématique en lien direct avec l'environnement (biodiversité, eau, déchets...). Lorsque plusieurs documents existaient, ont été privilégiés les plus globaux et les plus récents.
- ✓ Ont été privilégiés les documents intervenant à une échelle régionale, intégrant les orientations nationales ou européennes. Par exemple les orientations de la Stratégie de l'Union Européenne et Stratégie Nationale pour la biodiversité sont très générales et bien reprises dans la Stratégie Régionale pour la biodiversité, plus récente et qui donne un cadre plus précis pour les actions néo-aquitaines. Les

documents locaux n'ont pas non plus été retenus car le FEDER et le FSE sont des programmes ayant vocation à soutenir des projets sur toute la Région

Le niveau de cohérence du programme est globalement élevé. Toutefois, deux points d'attention sont à maintenir :

- ✓ Le programme devra veiller à la localisation des projets afin que ceux-ci ne soient pas implantés sur des espaces d'intérêt écologique et patrimoniale.
- ✓ Les SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne comporte des orientations et des dispositions associées visant à réduire l'impact des ouvrages et des aménagements sur les milieux et la biodiversité aquatiques. Le FEDER prévoit des actions de construction et d'aménagement dont l'impact sur les milieux et la biodiversité devra être nuancé afin d'assurer la cohérence du PO avec les deux documents stratégiques de gestion durable des masses d'eau régionales.

5. ANALYSE DES INCIDENCES RESIDUELLES

La vue globale de l'analyse d'incidence proposée en page suivante permet d'apprécier le niveau d'impact probable de chacun des objectifs spécifiques du programme sur les composantes environnementales étudiées. Les niveaux d'enjeux environnementaux identifiés à l'issue de l'état initial de l'environnement ont été reportés dans cette matrice.

LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DU PROGRAMME

Une majorité des objectifs définis par le programme présentent un bilan **positif** en termes d'incidences environnementales, notamment les **objectifs spécifiques** qui concernent les **ambitions stratégiques en faveur de l'adaptation au changement climatique, la biodiversité, l'économie circulaire, la sobriété énergétique et le déploiement des EnR**, avec des niveaux d'incidences environnementales particulièrement élevés :

- ✓ **L'objectif spécifique 2.7 « Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution »**, avec un score d'incidence de **+133** ;
- ✓ **L'objectif spécifique 2.5 « Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau »**, avec un score d'incidence de **+86** ;
- ✓ **L'objectif spécifique 2.6 « Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources »**, avec un score d'incidence de **+61,5** ;
- ✓ **L'objectif spécifique 2.4 « Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes »**, avec un score d'incidence de **+55** ;
- ✓ **L'objectif spécifique 2.2 « Promouvoir les énergies conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés »**, avec un score d'incidence de **+48**.

Ces impacts restent cependant à des niveaux modérés du fait des incertitudes existantes sur la capacité du programme à infléchir des tendances préexistantes sur le territoire régional (système d'appels à projets).

Les objectifs spécifiques 1.4 et 4.1 FSE, ambitionnant notamment de favoriser la relocalisation d'entreprises sur le territoire, **présenteraient des incidences négatives**. Celles-ci **resteraient néanmoins modérées** dans la mesure où les incidences négatives sont identifiées en matière d'augmentation des consommations énergétiques, et pourraient être contrebalancées par des projets d'efficacité énergétique et de déploiement des EnR soutenus par les **OS 2.1 « Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre »** et **2.2 « Promouvoir les énergies provenant de sources renouvelables »**.

LES IMPACTS PROBABLES DU PROGRAMME SUR LES PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Parmi les deux composantes environnementales identifiées comme présentant des enjeux environnementaux forts (Atténuation et adaptation au changement climatique et risques naturels), le programme devrait avoir un **impact globalement positif**, sur chacune d'entre elles, en particulier au niveau de la composante relatives au **changement climatique** (192). L'impact du programme sur d'autres composantes présentant des enjeux importants sera également très positif, notamment les composantes Qualité de l'air (109,5) et Energie (82).

En revanche, certaines composantes pourront être impactées négativement par des projets pouvant être soutenus par le programme FEDER-FSE+, notamment les déchets (-16), les patrimoines bâtis et architecturaux (-6) et les nuisances (-6). Ces incidences, intervenant largement sur les phases de mise en œuvre des projets, sont associées aux projets d'infrastructures. Il est toutefois à noter que ces niveaux d'incidences sont peu élevés et pourront être limités par la mise en œuvre d'actions de mitigation par la Région.

Le bilan reste néanmoins largement positif, avec 10 composantes sur 14 qui seront impactées positivement de manière significative par le programme (score supérieur à 10).

Dimensions	Composantes environnementales	Niveau d'enjeu	OS 1.1	OS 1.2	OS 1.3	OS 1.4	OS 2.1	OS 2.2	OS 2.4	OS 2.5	OS 2.6	OS 2.7	OS 2.8	Total général
Patrimoines naturels	Biodiversité et zonages environnementaux	5,3	-3	0	-3	-3	0	-3	9	16	-3	25	0	47
	Continuités écologiques	5,3	-3	0	0	0	0	-3	-3	11	0	25	0	33
Ressources naturelles	Eau et milieux aquatiques	5,3	0	0	0	0	0	-3	-3	27	-6	9	0	24
	Sols, sous-sols et espaces	5,5	-3	0	-3	-3	-3	-3	4	6	-3	18	-6	16
	Déchets	5	-5	-8	3	-4	-1	-6	-6	-2	27	-2	-2	-16
Santé - Environnement et risques	Qualité de l'air	3,5	9	3	6	6	12	18	0	0	9	9	13,5	109,5
	Nuisances	2	0	3	0	-1	-1	-3	0	0	-3	0	7	-6
	Risques naturels	6	0	0	0	0	0	0	27	3	0	9	0	39
	Risques technologiques	2,3	-1,5	0	0	0	0	3	6	0	7,5	0	0	15
	Risques sanitaires		0	3	0	0	0	0	0	3	9	0	0	27
Paysages et cadre de vie	Patrimoines paysagers	4	-3	0	-3	-3	-3	-3	-3	12	-3	18	0	3
	Patrimoines bâtis et architecturaux	3,5	-3	0	-3	-3	-3	-3	-3	0	-3	6	-6	-6
Climat et énergie	Energie	5,6	8	3	3	5	11	27	0	-2	3	-2	7	82
	Atténuation et adaptation au changement climatique	6	18	12	6	0	12	27	27	12	27	18	9	192
Total			13,5	16	6	-6	24	48	55	86	61,5	133	22,5	

Dimensions	Composantes environnementales	Niveau d'enjeu	OS 4.1 FSE	OS 4.5 FSE	OS 4.7 FSE	OS 5.1	OS 5.2	OS 1.5	Total général
Patrimoines naturels	Biodiversité et zonages environnementaux	5,3	0	0	0	3	9	0	47
	Continuités écologiques	5,3	0	0	0	-3	9	0	33
Ressources naturelles	Eau et milieux aquatiques	5,3	0	0	0	0	0	0	24
	Sols, sous-sols et espaces	5,5	0	0	0	6	6	0	16
	Déchets	5	-3	0	0	-2	-2	-3	-16
Santé - Environnement et risques	Qualité de l'air	3,5	0	0	0	12	12	0	109,5
	Nuisances	2	0	0	0	-4	-4	0	-6
	Risques naturels	6	0	0	0	0	0	0	39
	Risques technologiques	2,3	0	0	0	0	0	0	15
	Risques sanitaires		0	0	0	6	6	0	27
Paysages et cadre de vie	Patrimoines paysagers	4	0	0	0	-3	-3	0	3
	Patrimoines bâtis et architecturaux	3,5	0	0	0	6	9	0	-6
Climat et énergie	Energie	5,6	-3	0	0	11	11	0	82
	Atténuation et adaptation au changement climatique	6	0	0	0	12	12	0	192
Total			-6	0	0	44	65	-3	

6. PRESENTATION DES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION

Dans le cadre de la présente évaluation, les itérations réalisées ont permis d'améliorer significativement la prise en compte des enjeux environnementaux par le programme. Cela a pu prendre la forme de nouvelles formulations d'objectifs, de mentions complémentaires au sein de la description des actions soutenues, de la mise en place de critères de sélection ou de mesures favorisant... À ce stade, il est impossible d'estimer les impacts d'une action tant que ne sont pas connus de manière précise sa nature et son lieu d'implantation. Toutes les estimations qui peuvent être faites sur la base du programme avant sa mise en place, revêtent un caractère très théorique. Si l'objectif est, au-delà de répondre à l'exigence réglementaire, de mener un programme réellement positif pour l'environnement, il semble judicieux de proposer une vraie démarche d'amélioration en continu des actions qui seront financées, au regard de leur impact sur l'environnement.

7. DISPOSITIF DE SUIVI DES EFFETS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Par composante, pour chaque type d'incidences probable notable, des propositions d'indicateurs de réalisation et / ou résultat visent à permettre de suivre les contributions du programme :

Type d'indicateur et OS	Intitulé
RES 2.1	RCR026 Consommation d'énergie primaire annuelle (MWh/an en énergie primaire)
REA 2.2	RCO022 Capacité de production supplémentaire d'énergies renouvelables (dont : électricité et thermique) (MW)
REA 2.8	RCO059 Infrastructures pour carburants alternatifs (points de recharge ou de ravitaillement) bénéficiant d'un soutien
REA 2.5 - REA 2.7	RCO037 Surface des sites Natura 2000 couverte par des mesures de protection et de restauration (ha)
REA 2.7	RCO036 Infrastructure verte soutenue à d'autres fins que l'adaptation au changement climatique (ha)
REA 2.7 – REA 5.1	RCO038 Surface de terrain réhabilité soutenue (ha)
REA 2.6	RCO034 Capacités supplémentaires pour le recyclage des déchets (tonnes/an)
REA 2.6	RCO107 Investissements dans des installations de collecte sélective des déchets (euro)
REA 2.5	Volume d'eau (m3) économisé / amélioré grâce aux travaux réalisés
REA 2.4	RCO025 Ouvrages nouveaux ou renforcés sur le littoral, les rives de cours d'eau et autour des lacs dans le cadre de la protection contre les inondations ²

² Intitulé modifié dans la liste des indicateurs transmise par la Commission Européenne fin mai 2020.

RES 2.4	RCR035 Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations
RES 2.4	RCR037 Population bénéficiant de mesures de protection contre les catastrophes naturelles liées à des facteurs climatiques (autres que les inondations et les incendies de forêt)
REA 5.1 et 5.2	RCO077 Nombre de sites touristiques et culturels soutenus

8. METHODOLOGIE D'ÉVALUATION

L'évaluation environnementale stratégique (EES) du programme FEDER-FSE+ 2021 – 2027 de la région Nouvelle-Aquitaine a été réalisée d'octobre 2020 à décembre 2021 sur la base des versions successives du programme, d'échanges réguliers avec l'Autorité de Gestion, ainsi que sur de nombreux documents-sources.

Les différents points de méthode mobilisés sur cette EES ont été présentés, discutés et validés avec l'Autorité de Gestion, au début de la mission lors de la réunion de lancement, puis ajustés chemin faisant pour correspondre autant que possible aux attentes de la Région et de l'Autorité Environnementale. De nombreux échanges, formels et informels ont jalonné la réalisation de l'évaluation, permettant ainsi la conduite de plusieurs phases d'itérations. Cette EES s'est ainsi déroulée dans une logique de travail en commun et d'amélioration continue du programme pour une prise en compte optimisée de l'environnement.

Le tableau ci-dessous propose un récapitulatif des principaux temps d'échanges et de travaux de cette EES.

Tableau récapitulatif des principaux échanges et étapes de l'élaboration du rapport environnemental

11 septembre 2020	Premier échange téléphonique entre l'Autorité de Gestion et le bureau d'études Teritéo
14 septembre 2020	Lancement de la mission d'EES en comité de pilotage n°1
1 ^{er} octobre 2020	Transmission d'une V1 du rapport d'Etat Initial de l'Environnement par Teritéo
6 octobre 2020	Présentation des éléments clés issus de l'Etat Initial de l'Environnement en Comité de pilotage n°2
26 octobre 2020	Transmission d'une V1 du programme FEDER – FSE+ 2021 – 2027 par l'Autorité de Gestion
2 novembre 2020	Transmission d'une V1 du rapport d'analyse des incidences environnementales par Teritéo
17 novembre 2020	Retour de l'Autorité de Gestion sur la V1 du rapport d'Etat Initial de l'Environnement
5 janvier 2021	Retour de l'Autorité de Gestion sur la V1 du rapport d'analyse des incidences environnementales
7 décembre 2021	Transmission d'une V2 du programme FEDER – FSE+ 2021 – 2027 par l'Autorité de Gestion
22 décembre 2021	Transmission de la version finale du rapport environnemental et du résumé non technique par Teritéo